



Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis public

RÈGLEMENT 2022-390 : PRÉCISANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DANS CERTAINES ZONES OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES RISQUES DANS LES SECTEURS DE FORTES PENTES

**Est par les présentes donné
par la soussignée**

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 7 mars 2022 ;

QUE le 7 mars 2022, le projet du règlement 2022-390 a été présenté;

QUE le 4 avril 2022, le règlement 2022-390 sera adopté;

EN CONSÉQUENCE, tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, mardi, 15 mars 2022


Chantal Daigle

Directrice générale, greffière-trésorière